



SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS DE L'EQUIPEMENT

263, rue de Paris
Case 543
93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77
@mail : snopa@cgt.fr
Internet : www.snopacgt.com

Montreuil, le 10 janvier 2018

Madame Régine ENGSTRÖM,
Secrétaire Générale du Ministère de la Transition écologique et
solidaire,

Objet : accès des Ouvriers des Parcs et Ateliers à l'Espace Numérique de l'Agent Public (ENSAP)

Madame la Secrétaire Générale

Lors du Comité Technique Ministériel du 6 juillet 2017, l'Espace Numérique de l'Agent Public (ENSAP) a été présenté aux représentants du personnel.

Ce site internet qui doit être accessible aux agents de nos ministères est destiné aux actifs de la fonction publique de l'État dont la rémunération est traitée actuellement par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ou par le Ministère de la Défense.

Il doit être accessible aux titulaires, contractuels, stagiaires, aux agents à l'étranger et aux actifs pensionnés. Les services s'adressent aux personnes qui sont employées par l'État ou l'auront été temporairement pendant une période de leur activité.

Le site internet précise que les contractuels bien que n'entrant pas dans le champ du régime des retraites de l'État mais du régime de l'Assurance Retraite, sont concernés par l'offre de service de dématérialisation des bulletins de paye lorsqu'ils sont payés par l'État.

Les services proposés devraient permettre de :

- consulter et modifier les **données personnelles associées à l'espace numérique sécurisé** (adresse de messagerie, numéros de téléphone)
- consulter les **derniers paiements de salaires ou traitements**
- conserver les **bulletins de paie ou de solde dématérialisés**
- consulter les **montants imposables** correspondants aux paiements de prestations perçues l'année précédente
- éditer une **attestation fiscale**

A terme, les services doivent permettre de bénéficier des services suivants :

- consulter et demander la mise à jour **du compte individuel retraite**
- consulter les derniers **paiements des retraites de l'État**

- réaliser et éditer des **simulations de retraite**
- faire une **demande de pension de l'État**
- demander un **entretien individuel retraite**
- contacter le service des retraites de l'État par courriel

Au cours de ce CTM du 6 juillet 2017, la CGT vous a interrogé sur l'accessibilité dont pourront bénéficier à terme les Ouvriers des Parcs et Ateliers compte tenu de leur particularité statutaire et notamment de leur régime de retraite spécifique, le FSPOEIE.

Monsieur CLEMENT a répondu que l'accès à cette plate forme n'était pas prévu pour les OPA et nous a informés qu'une fiche spécifique OPA serait bientôt établie.

A ce jour, cette fiche n'est toujours pas établie et ne disposons d'aucune information sur le sujet.

Par ailleurs, nous nous permettons de vous faire remarquer que contrairement à vos affirmations certains Ouvriers d'Etat du ministère des finances, les ouvriers du cadastre ont accès à cette plate forme et peuvent avoir accès à leurs données personnelles, leurs fiches de paie...

Par la présente, Madame la Secrétaire Générale, nous vous sollicitons à nouveau pour avoir des informations précises sur l'accès des OPA à l'ENSAP

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assurée, Madame la Secrétaire Générale, de notre haute considération.

Le secrétaire général du SNOA CGT



Charles BREUIL

Copie à :

- **Monsieur Jacques CLEMENT**, Directeur des Ressources Humaines
- **Stéphane SCHTAHAUPS**, chef du service Gestion
- **Agnès BOISSONNET**, Sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaires
- **Véronique TEBOUL**, Cheffe du Département Relations Sociales